



- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Identification du concédant :

NOM ET ADRESSE :

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS CEDEX

Tél : 03.89 70 90 70

Courriel : direction@agglo-saint-louis.fr

Profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>

Catégorie : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet :

Intitulé :

Contrat de concession d'aménagement de la ZAC « GRUEN » à Sierentz

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV	Libellés des codes CPV
45 11 12 91 - 4	Travaux d'aménagement du terrain
45 11 30 00 - 2	Travaux de chantier
70 12 21 10 - 6	Service de vente de terrains libres

Durée du contrat :

La durée prévisionnelle du contrat de concession est de 10 ans, à compter de sa date d'entrée en vigueur. Elle prend effet sous réserve, de sa signature, de sa notification au concessionnaire et de sa transmission au représentant de l'État.

A titre indicatif, il est précisé que l'Autorité concédante envisage une entrée en vigueur du contrat au dernier trimestre 2024.

Type de procédure :

La consultation est passée en application de la troisième partie du code de la commande publique relative aux contrats de concession et des dispositions du code de l'urbanisme (L. 300-4 et suivants, R. 300-4 et suivants).

La procédure est de type restreinte : elle comprendra une phase « candidature », puis une phase « offre ».



Publications antérieures concernant le même contrat :

Avis de concession paru :

-Au BOAMP n°24-16679 du 11/02/2024 ;

-Au JOUE du 13/02/2024 sous le n° 31/2024

3. Attribution du contrat :

Date d'attribution du contrat : Lundi 23 décembre 2024

Titulaire du contrat :

SAS VILLES & PROJETS (mandataire)

19 rue de Vienne

75008 PARIS

4. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature du contrat : Lundi 23 décembre 2024

Le contrat est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

5. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg

31, avenue de la Paix

B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex

Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66

E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr

<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24



E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis : Vendredi 24 janvier 2025

